CHANDRA PANECHOU
NOTAIRE

Notaires de France

Je divorce

Les documents généralement utiles à réunir

Pas besoin de tout réunir avant de nous contacter : nous vous guidons pas à pas sur ce qui est vraiment nécessaire pour votre situation. Prenez simplement rendez-vous ou écrivez-nous pour nous exposer votre situation.

Documents généraux

- Carte d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité de chacun
- Livret de famille
- Contrat de mariage, s'il en existe un
- Adresse et profession de chacun
- RIB de chacun
- Coordonnées de vos avocats respectifs, le cas échéant

Concernant le patrimoine à partager

- Titres de propriété des biens immobiliers communs, indivis ou propres
- Relevés des comptes bancaires

Votre situation comporte des biens professionnels, une société, ou d'autres éléments patrimoniaux particuliers ? Nous en parlerons ensemble lors de notre échange, avec toute la discrétion que ce sujet mérite.

Chandra Panechou — Notaire — Cormeilles-en-Parisis — Ce document vous est fourni à titre indicatif et ne remplace pas l'accompagnement personnalisé lors de votre rendez-vous.